



Test en piscine

En vue d'obtenir l'agrément pour accompagner et encadrer des enfants à la piscine dans le cadre scolaire.

L'agrément est accordé par le chef d'établissement, après qu'il ait vérifié auprès du parent :

- ↪ Sa capacité à encadrer un groupe.
- ↪ Ses connaissances sur la sécurité.
- ↪ Sa compétence à encadrer un groupe à partir des consignes données par l'enseignant.

Epreuves à réaliser par les parents lors du test :

- Sauter dans l'eau.
- Nager 25m sur le dos.
- Nager 25m en brasse ou en crawl.
- S'immerger et rapporter un objet (2m de profondeur)

Ce test valide une aptitude à la natation.
Ce n'est pas un agrément.

